

Grille tarifaire des Prestations Seine-et-Yvelines Numérique
Solutions « Informatique de gestion »
Adoptée en CS du 18 octobre 2023

	Objet	Prix (Net de taxes)
Prestation forfaitaire de coordination avec les attributaires (Frais d'accès au service Informatique de gestion)		
IGFAS.1	Pour les communes de moins de 2000 hab., collèges et lycées, syndicats intercommunaux jusqu'à 5 communes, associations Loi 1901 disposant d'un pouvoir adjudicateur, EHPAD publics	60 euros
IGFAS.2	Pour les communes de moins de 5000 hab., syndicats intercommunaux entre 6 et 30 communes, établissements d'enseignement supérieur et centres de formation pour adultes, organisations consulaires et parcs naturels régionaux, EPL dépendantes des membres, pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices à obédience culturelle	120 euros
IGFAS.3	Pour les communes entre 5001 et 15000 hab., hôpitaux et établissements de santé publics et syndicats intercommunaux de plus de 31 communes	300 euros
IGFAS.4	Pour les communes de plus de 15001 hab. et autres pouvoirs adjudicateurs (exemples : Région, Préfecture de police, EPIC, bailleurs sociaux, Union européenne...)	600 euros
IGFAS.5	Structures rattachées à une commune et dotées d'un budget annexe (exemples : CCAS, Caisse des écoles, notamment)	Identiques à ceux de la commune de rattachement

	Objet	Prix (Net de taxes)
Prestations de chefferie de projet		
Par heure - en euros		
IGPROG.6	Conseil, expertise, accompagnement - Profil Junior - Taux Horaire	95 euros
IGPROG.7	Conseil, expertise, accompagnement - Profil Confirmé - Taux Horaire	125 euros
IGPROG.8	Conseil, expertise, accompagnement - Profil Expert - Taux Horaire	155 euros